

Demande d'intervention - Liste des sujets

Date de soumission : Le mercredi 14 octobre 2026

Informations générales

Prénom : Charles

Nom : Turmel

Numéro de dossier : R-4354-2026

Courriel : cturmel@delegatus.ca

Sujets

Sujet no. 1

Sujet : Nécessité de la refonte

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : La refonte de la structure tarifaire aurait un impact direct sur la facture des clients représentés par la FCEI.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Énergir demande à la Régie d'approuver comme fondement à la tarification en distribution une structure tarifaire définie par des frais de base, une composante « capacité » et une composante variable. Énergir fonde sa demande sur l'expectative d'un changement des profils de consommation et l'anticipation d'effets indésirables associés sur l'interfinancement. Sur le fond, la FCEI partage la préoccupation d'Énergir. Toutefois, la structure proposée est théorique et inapplicable. Selon Énergir, une calibration devra être faite lors du volet B du dossier pour assurer la compétitivité du service gazier. Considérant cela, la FCEI estime qu'il est prématuré de juger du bien-fondé de la structure tarifaire proposée par Énergir. Elle pourrait recommander à la Régie de prendre acte de cette structure et de reporter sa décision au volet B du dossier afin de bénéficier de l'éclairage des calibrations qui seront recommandées.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : La FCEI fera entendre sa position par une preuve d'analyste.

Sujet no. 2

Sujet : Méthodologie

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : La refonte de la structure tarifaire aurait un impact direct sur la facture des clients représentés par la FCEI. La méthodologie retenue peut avoir un impact sur le coût du service gazier pour les clients.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : La preuve présente plusieurs aspects méthodologiques relativement complexes. La FCEI souhaite avoir une meilleure compréhension des méthodes appliquées et des raisonnements ayant permis d'établir le nombre et l'étendue des segments. Elle entend notamment questionner Énergir sur : - L'allocation des coûts par client - L'analyse de la structure des coûts notamment - La définition de la capacité. - La relation entre coûts, capacité et volumes. - La méthode de k-moyennes et la segmentation de la clientèle (nombre de segments et bornes) - L'établissement de la grille tarifaire théorique optimale dont le niveau des frais fixe du premier segment.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : La FCEI fera entendre sa position par une preuve d'analyste.

Sujet no. 3

Sujet : Impacts du changement de structure

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : La refonte de la structure tarifaire aurait un impact direct sur la facture des clients représentés par la FCEI.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : La FCEI entend demander à Énergir d'élaborer sur les impacts anticipés de la refonte eu égard à la facture des clients, aux incitatifs d'efficacité énergétique et de gestion de la consommation en pointe et à l'impact sur l'optimisation de la complémentarité des réseaux gaziers et électriques.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : La FCEI fera entendre sa position par une preuve d'analyste.

Sujet no. 4

Sujet : Interfinancement du changement de structure

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : La calibration tarifaire aura un impact direct sur la facture des clients représentés par la FCEI.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : La FCEI souhaite obtenir des éclaircissements quant à l'équilibre entre la réduction de l'interfinancement et le maintien de la clientèle. Cela inclut la notion de marge de manœuvre économique et son application.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : La FCEI fera entendre sa position par une preuve d'analyste.